

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en séance publique du 29 mars 2018**

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Vincent BRUNIERE, Nathalie AUBERT, Christophe DELAY, Françoise MONTAT, Olivier SATET.

Absents excusés : Chantal LEGRAND, Nathalie VIOSSAT pouvoir à Geneviève SEVENIER, Michel SANCHEZ, Bérénice DEGIORGI pouvoir à Patrice POMMARET, Ingrid DALLARD pouvoir à Nathalie AUBERT, Agnès GAULTIER pouvoir à Françoise MONTAT.

Secrétaire de séance : Françoise MONTAT.

PRÉAMBULE

- Monsieur le maire fait observer une minute de silence en mémoire d'Arnaud Beltrame, colonel de gendarmerie, mort en service le 23 mars 2018 à Trèbes, en sauvant une personne prise en otage par un terroriste, et en hommage aux autres victimes de cet attentat.

- Monsieur le maire fait part de la lettre démission de ses fonctions électives de conseiller municipal, de M. Alain Nieto, qui devrait être remplacé par Christian Romain lequel sera installé dans ses fonctions au prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS

- **Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2018**, est approuvé à l'unanimité.

- Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances, remercie les membres de la commission des finances pour leur implication dans l'élaboration des documents budgétaires.

- Mme Legrand, incommodée, quitte à 21h la séance, avant le vote des délibérations.

1) Budget communal : vote du compte administratif 2017 - (délibération n°18-05)

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont comptabilisés dans un document dit compte administratif, établi par le maire, ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente une analyse détaillée et commentée des réalisations 2017 des principaux comptes budgétaires, en dépenses et en recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il note l'augmentation des recettes de fonctionnement, réalisée notamment avec les 50 000 € du compte 74832 (fonds de solidarité départemental octroyé notamment pour le projet de la Cure) et les 67 363 € du compte 7788 (produits exceptionnels) dont 64 285 € versés par le syndicat du service d'eau potable (SIVOM) suite à sa dissolution-fusion avec le syndicat de Vernoux.

Conformément à la réglementation, monsieur le maire quitte la séance.

Monsieur Chantepy préside la séance et soumet au vote le compte administratif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité sauf 2 abstentions,

Adopte le compte administratif 2017 du budget communal, conforme en tous points avec le compte de gestion 2017 du receveur municipal, et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 887 022,12 €

Recettes : 1 165 666,78 €

Résultat de l'exercice (excédent) : 278 644,66 €

Excédent de 2016 reporté : 278 355,49 €

Résultat de clôture (excédent) : 557 000,15 €

Restes à réaliser : Néant

Section d'investissement

Dépenses : 333 379,45 €

Recettes : 189 135,83 €

Résultat de l'exercice (déficit) : 144 243,62 €

Déficit de 2016 reporté : 30 468,94 €

Résultat de clôture (déficit) : 174 712,56 €

Restes à réaliser

Dépenses : 412 000,00 €

Recettes : 412 000,00 €

2) Budget communal : vote du compte de gestion 2017 (délibération n°18-06)

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont approuvés par le vote de deux documents : le compte de gestion du receveur municipal comptable public du Trésor, et le compte administratif établi par le maire ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par le receveur municipal comptable du Trésor public.

Monsieur Chantepy soumet au vote le compte de gestion 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité sauf 2 abstentions,

approuve le compte de gestion de l'exercice 2017, qui concorde en tous points avec le compte administratif du Maire, et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses :	887 022,12 €
Recettes :	1 165 666,78 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	278 644,66 €
Excédent de 2016 reporté :	278 355,49 €
Résultat de clôture (excédent) :	557 000,15 €

Section d'investissement

Dépenses :	333 379,45 €
Recettes :	189 135,83 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	144 243,62 €
Déficit de 2016 reporté :	30 468,94 €
Résultat de clôture (déficit) :	174 712,56 €

3) Budget communal - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 (délibération n°18-07)

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Monsieur Chantepy propose : l'adoption de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, avec les inscriptions au Budget Primitif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité sauf 2 abstentions,

1) Considérant l'excédent de fonctionnement, résultant de la présentation et de l'adoption du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017,

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) Arrête et affecte les résultats définitifs comme indiqués ci-dessous,

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	887 022,12	1 165 666,78	333 379,45	189 135,83	1 220 401,57	1 354 802,61
Résultats de l'exercice		278 644,66	144 243,62			134 401,04
Résultats reportés		278 355,49	30 468,94			247 886,55
Résultats de clôture		557 000,15	174 712,56			382 287,59
LIBELLÉS			Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Déficit ou excédent de financement d'investissement			174 712,56			
Restes à réaliser			412 000,00	412 000,00		
Déficit ou excédent de financement sur restes à réaliser						
Besoin total de financement d'investissement			174 712,56			
Déficit d'investissement reporté au compte 001 du BP 2018			174 712,56			
Excédent de fonctionnement affecté au compte 1068 du BP 2018				174 712,56		
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du BP 2018				382 287,59		

4) Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition communaux en 2018 (délibération n°18-08)

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Après examen en commission des finances, il est proposé une augmentation de l'ordre de de 0,5% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, le taux de la taxe sur le foncier non bâti restant inchangé.

Cette augmentation est justifiée par les importants investissements qui vont être réalisés en 2018 avec notamment le lancement des travaux de réhabilitation du bâtiment communal de la cure.

Débat des conseillers municipaux

M. Satet : n'est pas favorable à cette augmentation des taux qui se cumule avec celle que s'apprête à voter la communauté de communes, surtout qu'elle intervient dans un contexte d'excédents budgétaires très confortables. Il aurait préféré que les 2132 € de gains soient remplacés par une économie dans les dépenses de la commune.

M. Delay : pense que l'on ne doit pas s'autolimiter à cause de la politique des autres collectivités.

M. Audemard : considère que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, et qu'il faut financer l'augmentation des charges de personnel due au nécessaire renforcement des services techniques.

Mme Montat : remarque que les bons résultats de 2017 sont un peu faussés par 114 285 € de recettes exceptionnelles.

Monsieur le maire : rappelle que la politique fiscale constante de la municipalité est d'éviter les augmentations brutales pour privilégier une progressivité mieux supportable par les contribuables.

Monsieur le Maire soumet au vote la fixation des taux d'imposition communaux en 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2331-3 relatif aux recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget de la commune,

Vu l'état 1259 COM, portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2018 et relatif à la notification aux services fiscaux des taux d'imposition des taxes directes locales,

Considérant les résultats budgétaires de l'exercice 2017,

Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité sauf 2 abstentions,

Décide de fixer en 2018 les taux d'imposition communaux des taxes sur les ménages comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,82%
- Taxe sur le foncier bâti : 13,69 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 59,68 %

5) Budget communal - vote du budget primitif 2018 (délibération n°18-09)

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances : présente le budget primitif de l'exercice 2018 élaboré avec la commission des finances.

En dépenses de fonctionnement

Le crédit inscrit au compte 6065, pour les acquisitions d'ouvrages par la bibliothèque, est passé de 3500 à 4000 €, à la demande de monsieur le maire.

Le crédit du compte 6156 relatif aux contrats de maintenance a été augmenté pour tenir compte du renforcement de la maintenance informatique et de la sécurité incendie dans les bâtiments communaux.

Le compte 62876 a été également abondé pour permettre le remboursement à la CCRC des dépenses engagées pour la révision du PLU de Touloud (marché d'étude principalement) depuis qu'elle a pris cette compétence.

Mme Montat trouve que les dépenses de carburants (compte 60622) réalisées en 2017 restent élevées, elle demande que l'on surveille ce poste en 2018.

M. Audemard remarque que l'impact de l'acquisition d'un véhicule électrique fin 2017, doit se mesurer en année pleine. Un premier bilan sera effectué au terme de l'année 2018.

Les dépenses de personnel en 2018 se caractérisent par les crédits inscrits au compte 6413 (personnel contractuel) en prévision du recrutement d'un saisonnier au service technique durant cet été (4 ou 5 mois durant) et par les crédits prévisionnels pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel qui sera adopté au conseil municipal du 26 avril prochain.

En dépenses d'investissement

Les différentes opérations sont détaillées, l'essentiel des importants investissements prévus en 2018, consiste dans le lancement des travaux de la réhabilitation de la Cure et dans la programmation de travaux pour les bâtiments sportifs de la commune (sécurisation du local du boulodrome, création d'un local polyvalent et de toilettes publiques au stade)

Monsieur Chantepy propose : l'adoption du budget primitif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité sauf 2 abstentions,

- **Adopte** le budget primitif de la commune pour l'année 2018, équilibré en dépenses et recettes à hauteur de :

- section de fonctionnement : **1 447 300 €**
- section d'investissement : **1 757 413 €**

- **Charge** le Maire de prendre toutes dispositions s'y rapportant.

6) Demande de subventions : investissements 2018 dans les bâtiments communaux (délibération n°18-10)

Rapporteur : Monsieur Christian Audemard, adjoint aux travaux.

La municipalité poursuit sa politique de rénovation et d'aménagement des bâtiments publics.

Elle a inscrit au budget primitif 2018 les crédits nécessaires aux investissements suivants :

- Pôle sportif : création d'un local communal polyvalent à l'usage des associations sportives, création de toilettes publiques.
- Boulodrome : rénovation et sécurisation du bâtiment (porte d'entrée et volets)
- École élémentaire : fermeture du préau de la cour.

Il est proposé d'approuver ces projets et de solliciter les subventions des financeurs publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- **Approuve** le programme 2018 d'investissement dans les bâtiments communaux, avec un montant prévisionnel des travaux de **104 250 € HT**.

- **Sollicite** l'État pour l'attribution, au taux maximum, d'une subvention au titre de la DETR 2018, catégorie 2 des opérations prioritaires éligibles dite « Travaux sur les bâtiments publics ».

- **Sollicite** également l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

7) Demande de subventions : réhabilitation de la cure en équipement multifonctionnel (délibération n°18-11)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Par délibération n°17-09 du 15 février 2017, le conseil municipal a adopté le projet de transformation du bâtiment communal de la cure, et a sollicité l'aide des financeurs publics.

Depuis, la commune a obtenu seulement une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes de 170 000 €.

Il est rappelé que la réhabilitation de l'ancienne cure de Toulaud s'inscrit dans une volonté de conserver et valoriser le patrimoine communal, de satisfaire aux normes environnementales et de performance énergétique. Elle a pour objectif de revitaliser le cœur du village en créant des services de proximité et une animation économique et touristique.

Il est donc proposé de renouveler notre demande de subventions auprès de l'État et du Département de l'Ardèche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

1) Adopte le projet réactualisé, de réhabilitation de la cure de Toulaud en équipement multifonctionnel, dont le coût prévisionnel total (études, maîtrise d'œuvre, travaux et missions diverses) s'élève désormais à **730 000 €** hors taxes.

2) Sollicite des financeurs publics les subventions suivantes au taux maximum :

- État : au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL 2018),
- Département de l'Ardèche : au titre de son programme 2018 de solidarité avec les territoires.

3) Charge Monsieur le Maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

8) ALSH du mois de juillet 2018 : convention avec le centre d'accueil de Saint-Front (délibération n°18-12)

Rapporteur : Madame Geneviève Sévenier adjointe aux affaires extrascolaires.

Dans le programme du centre de loisirs du mois de juillet, est prévu un séjour de 2 jours pleins, au centre d'accueil de Saint-Front en Haute Loire.

Ce centre de vacances demande à percevoir des acomptes avant le début de sa prestation d'hébergement et d'animation. Cela est contraire au principe comptable de paiement après « service fait ».

Il est donc proposé au conseil d'autoriser monsieur le maire à passer avec le susdit centre de vacances, une convention prévoyant le paiement d'acomptes avant service fait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- **Autorise** monsieur le maire à signer avec le centre d'accueil de Saint Front, sis Le Bourg 43550 Saint-Front, une convention prévoyant le paiement d'acomptes avant le séjour du centre de Loisirs de Toulaud, réservé du lundi 16 au mercredi 18 juillet 2018.

- **Charge** monsieur le maire de toutes les suites à donner pour l'exécution de la présente délibération.

1) Point sur les travaux par Christian Audemard

- Réhabilitation de la Cure : l'économiste doit rendre prochainement les coûts d'objectifs par lots de travaux, la consultation des entreprises interviendra en mai pour une attribution des marchés début juin.
- Place du monument aux morts : la rénovation des murs de clôture et d'enceinte est terminée.
- Rue du Mistral (Ufernets) : le goudronnage est imminent.

2) Point sur l'intercommunalité avec la CCRC par Patrice Pommaret

- Droits de tirage de voirie : les modalités ont été revues pour plus de clarté et de suivi par les élus.
- Budgets 2018 : ils seront votés au conseil communautaire du 5 avril 2018.

3) Informations diverses

- Écoles : mercredi 4 avril, jour de classe en remplacement du pont de l'Ascension vendredi 11 mai.
- Personnel communal : jeudi 12 avril, réunion de présentation au personnel du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) par les membres du COPIL composé du maire, de l'adjoint aux finances, de l'adjointe au personnel et du secrétaire de mairie.
- Conseillers municipaux : samedi 28 avril à 9h30, « budget /croissants » en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h30.

La secrétaire de séance,
Françoise MONTAT.



Le Maire,
Christophe CHANTRE.

